

Conseil d'administration du 24 Janvier 2020

Le vingt-quatre Janvier deux mille vingt, à 17 heures, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloch en PLOUHINEC.

Sont présents : Jean- Jacques LE FLOCH, Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON, Agnès CROIZER, Madeleine FRANCOIS, Guy CARRE, Philippe THOMAS, Joseph LE FLOCH,

Assiste également à la réunion : Armande LEANNEC, adjointe au maire de Plouhinec.

Sont absents et excusés: Yannick PUREN, Michel EZAN, Michel LE GUENNEC, Dominique LE GUICHAOUA,

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH, président, présente l'ordre du jour.

I. Election des membres du bureau du conseil d'administration.

A l'invitation de Jean-Jacques LE FLOCH, Agnès LE CROIZER, doyenne d'âge, préside l'élection du président. Elle invite les candidats à se déclarer.

Jean-Jacques LE FLOCH, candidat, est élu président à l'unanimité des membres présents. Il remercie le conseil d'administration de sa confiance.

L'élection se poursuit sous la présidence de Jean-Jacques LE FLOCH,

Sont, tour à tour, élus à l'unanimité des membres présents:

- Vincent MESLET, vice-président,
- Hubert FRANCOIS, secrétaire
- Daniel PERSON, trésorier.

Jean-Jacques LE FLOCH informe les membres du conseil d'administration que Dominique LE GUICHAOUA ne souhaite plus faire partie du conseil d'administration en raison de son éloignement géographique par rapport à Plouhinec et en raison du fait que l'orgue a maintenant quitté le Likès. Dominique LE GUICHAOUA formule tous ses vœux pour la réussite du projet.

Jean-Jacques LE FLOCH souligne l'apport de ce dernier dans le projet: les recherches sur l'histoire de l'instrument, sur les organistes et compositeurs qui ont joué et composé sur ses claviers, le lien qu'il a entretenu entre l'association et la direction du Likès. Dominique LE GUICHAOUA a en outre réalisé un excellent reportage photographique lors du déménagement.

Le conseil d'administration lui adresse un grand merci pour son engagement dans cette aventure.

Jean-Jacques LE FLOCH indique qu'il serait souhaitable que le siège ne restât pas vacant et invite les membres du conseil d'administration à suggérer un remplaçant.

II. Déménagement de l'orgue

Jean-Jacques LE FLOCH rappelle que le déménagement s'est déroulé en deux temps :

- le 16 décembre 2019, dans un premier temps, pour extraire toutes les pièces de l'instrument de la scène de la salle des fêtes. 17 personnes ont pris part à cette première étape méticuleusement organisée en amont par Vincent MESLET, tant en ce qui concerne l'étiquetage des différentes pièces : charpente, buffet, tuyaux, sommiers, boîtes expressives, soufflets, avec leurs caractéristiques techniques, leur degré de fragilité et les précautions à prendre tant pour le déplacement que pour le stockage. Vincent MESLET a en outre mis en place des alottements pour l'embarquement dans les différents camions au regard des caractéristiques des pièces et de leur encombrement.
- Les 2 et 3 Janvier 2020, avec une équipe particulièrement fournie de 20 personnes pour le déménagement de Quimper à Plouhinec la première journée et le débarquement et le rangement le lendemain à Plouhinec. Un semi-remorque et six camions constituaient le convoi.

Le Likès avait manifesté, sans trop mettre la pression, le souhait que l'orgue quittât la salle des fêtes, afin que ce vaste espace puisse être réhabilité. Le directeur de l'établissement et Jean-René GENTRIC, provincial, temporisaient. Aujourd'hui, l'instrument est à Plouhinec. M. Thierry SEMENOUX, technicien pour les orgues auprès du ministère de la culture a ainsi pu mener, du 7 au 10 janvier, puis du 21 au 24 janvier dans de bonnes conditions sa double mission. Il a, d'une part, procédé à l'expertise pour le compte de la direction régionale des affaires culturelles dans le cadre de la demande d'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et d'autre part commencé de réfléchir à la restauration de l'instrument dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été confiée par la commune.

Monsieur SEMENOUX a ainsi reconstitué, sur le papier, l'assemblage de la charpente et du buffet, et inspecté notamment les sommiers. L'un des sommiers est en bon état. D'autres, témoins de l'histoire de l'évolution de l'instrument, nécessiteront une restauration plus poussée. Dans tous les cas, la distribution électro-magnétique devra être remplacée dans tous les sommiers. Une nouvelle console devra manifestement être construite.

Le buffet en chêne massif, délicatement sculpté, est digne d'être inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et donc d'être restauré à l'identique. Il faudra cependant résoudre le problème de son emprise qui dépasse de dix centimètres l'espace entre les piliers de la nef de l'église Notre-Dame de Grâce.

Jean-Jacques LE FLOCH indique qu'il a souhaité que M.SEMENOUX établisse sans trop tarder un devis de la restauration afin que la commune lance la consultation des facteurs d'orgues.

L'expert a rencontré, au cours de ses différents déplacements, des facteurs d'orgues qui, en prenant connaissance de la qualité de l'instrument, seraient prêts à relever le défi de sa restauration.

Après une ultime et très proche journée d'inspection, il faudra ranger la charpente et le buffet, ainsi que les sommiers pour permettre aux services techniques de la commune de clore et de sécuriser l'aire de stockage au moyen d'une cloison. Lors de la visite des facteurs d'orgue, candidats au marché public de restauration, il suffira de démonter certains panneaux de la cloison.

En conclusion, Jean-Jacques LE FLOCH estime que le déménagement est une étape significative pour l'avancement du projet. Il remercie à nouveau, très chaleureusement, tous les participants à l'opération.

III. Représentation théâtrale de la compagnie MICHJO

Jean-Jacques LE FLOCH annonce que la représentation théâtrale de la pièce « derrière les rideaux jaunes » donnée les samedi 17 et dimanche 18 Janvier a rapporté la somme de 340 euros.

Il faut souligner l'initiative de la compagnie MICHJO qui témoigne d'un esprit de solidarité bienvenu.

IV. Prochain pardon du 15 Août

Jean-Jacques LE FLOCH informe les membres du conseil d'administration qu'il a contacté le bagad de Baden pour une nouvelle prestation. La programmation de l'ensemble instrumental n'est pas encore prête.

V. Délices et orgue

Jean-Jacques LE FLOCH regrette l'absence de Yannick PUREN qui, avec Vincent MESLET, suit cette affaire. Il demande que ce sujet soit vu et étudié lors d'un prochain conseil d'administration en présence de Yannick PUREN.

La date de l'événement est fixée au jeudi 26 Novembre 2020 en l'église abbatiale de Saint-Melaine à Rennes.

A la demande de Philippe THOMAS, Vincent MESLET précise que l'idée d'Olivier LATRY est d'associer deux talents: celui de Christian LE SQUER et le sien. Olivier LATRY se propose de jouer gracieusement. Il travaille actuellement au programme dans lequel il n'exclut pas une œuvre associant la bombarde. S'agissant du repas gastronomique, seuls les ingrédients seront à la charge de l'association. Le restaurant peut accueillir jusqu'à 100 personnes dont certaines seront invitées. Il s'agit bien, à l'occasion de cet événement, de susciter des dons.

Hubert FRANCOIS estime que cette opération ne pourra être renouvelée. C'est une chance unique d'avoir un concertiste de renommée internationale. Il faut, d'ores et déjà, fixer des principes de base tels celui d'un concert payant et sur réservation et travailler à la mise en œuvre de l'événement. Il indique, au passage, que Christian LE SQUER est membre du club des cent. Laurent METRAL, directeur du CIC Ouest, banque qui vient de faire récemment un don de 20 000 euros au profit de la restauration de l'orgue en est également membre.

Madeleine FRANCOIS indique que l'association- Harmonie Orgue Etel- avait fait venir, à plusieurs reprises, l'orchestre de chambre Paul KUENZ pour financer l'achat d'un orgue à tuyaux. Le prix d'entrée, sur réservation, était de 25 euros.

Philippe THOMAS pense que la communication doit être distincte pour le concert, d'une part, et pour le repas gastronomique, d'autre part. En particulier, pour le repas, la communication serait plus l'affaire de Christian LE SQUER qui, avec son carnet d'adresses, sélectionnera des invités.

Il est convenu d'un commun accord que la commission- Communication- travaillera sur la base d'une réflexion déjà menée par Yannick PUREN. Le conseil d'administration sera saisi ultérieurement des suggestions de la dite commission.

VI. Banc de l'organiste

Jean-Jacques LE FLOCH rappelle qu'il avait recueilli l'avis favorable du conseil

d'administration pour placer le banc de l'organiste fabriqué pour l'occasion du pardon du 15 Août.

Le banc sera placé au fond de l'église près des panneaux présentant le projet. Le tarif du clou est maintenu à 1 euro. Il faudra malgré tout se procurer un tronc sécurisé.

VII. Nouvelle plaquette de communication

Jean-Jacques LE FLOCH propose la confection d'une nouvelle plaquette de présentation à partir du moment où l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sera acquise et que les subventions de l'Etat et de la Région pourront être cernées.

Il reviendra à la commission- Communication- d'y travailler.

Hubert FRANCOIS rappelle à l'occasion, qu'en termes de communication, il avait été décidé de confectionner des kakémonos. Leur réalisation, déjà esquissée par Joseph LE FLOCH, avait été différée dans l'attente de l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il indique en outre que l'idée, déjà évoquée en conseil d'administration, d'exposer contre le pignon intérieur Ouest de la nef un fac-similé de la façade de l'orgue mériterait d'être à nouveau considérée. Cette exposition ne devrait pas attendre la phase de restauration mais être mise en œuvre au cours de l'année pour mobiliser la générosité.

VIII. Adhérents et donateurs

Jean-Jacques LE FLOCH, confirmé en cela par Daniel PERSON, annonce que certains adhérents de la première heure n'ont pas renouvelé leurs cotisations. Il indique en outre que bien des donateurs ne sont pas adhérents et qu'ils mériteraient d'être considérés comme tels.

Hubert FRANCOIS indique que, légalement, les statuts ne peuvent être modifiés sans décision de l'assemblée générale et qu'il importe d'autre part que l'association veille bien à conserver une bonne autonomie financière grâce aux cotisations, critère juridique important qui légalise par contre-coup la subvention communale. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation sont membres de l'association et sont invités à participer à l'assemblée générale ; les donateurs ne peuvent être membres de l'association.

D'un commun accord, il est décidé que le point sera fait avec Daniel PERSON et qu'un courrier diplomatique de rappel sera adressé aux adhérents non à jour de leurs cotisations.

Jean-Jacques LE FLOCH précise qu'à ce jour l'association a recensé 125 donateurs depuis le lancement de la campagne de recueil de dons sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Les dons ont afflué tout au long de l'année 2019 avec un léger fléchissement en milieu d'année et une remontée significative au cours des tout derniers mois.

IX. Questions diverses

Hubert FRANCOIS souhaiterait savoir si, en dehors de l'événement- Délices et orgue- d'autres événements pourraient ponctuer l'année, tel que par exemple un concert Orgue et bombarde en l'église de Plouhinec.

Vincent MESLET indique qu'à l'occasion de la journée de l'orgue, un concert Orgue et bombarde est envisageable. D'autre part, un concert, avec le chœur dirigé par M. Ourémanov, pourrait avoir lieu.

X. Prochain conseil d'administration

Le prochain conseil d'administration aura lieu le vendredi 3 Avril à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Un vin d'honneur est servi à l'issue de la séance pour remercier les participants au déménagement.